

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 52 (1923)

Heft: 9

Artikel: Le coquemar du diable

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg*,

Le Bulletin pédagogique et le Faisceau mutualiste paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel. 15 numéros du Bulletin et 5 du Faisceau.

SOMMAIRE. — *Le coquemar du diable. — La Formation du Caractère. — A propos d'anormaux. — Cours de gymnastique scolaire. — Echos de la conférence officielle du II^{me} arrondissement. — Examens de renouvellement du brevet en 1923. — Bibliothèque pour tous. Dépôt régional de Fribourg. — Société des institutrices.*

Le coquemar du diable

Qu'est-ce qu'un coquemar ? Tout le monde le sait. Si vous ne le savez pas, faites comme moi, ouvrez un dictionnaire : « Coquemar, s. m. (l. *cocuma*, chaudron). Pot à anse pour faire bouillir de l'eau. »

Mais qu'est-ce que le coquemar du diable ? Le dictionnaire ne le dit pas. Il y en a pourtant une innombrable quantité en Suisse et pas mal dans la plupart des autres pays. C'est aussi une espèce de chaudron, dans lequel le Malin mijote une certaine drogue, qui sera un de ses meilleurs appâts pour attirer ses dupes et les faire mitonner à leur tour dans la chaudière où bouillonnent un peu tous les vices.

Il est des quantités de gens qui n'ont pas confiance au savoir des médecins, mais qui ont une foi aveugle à la science d'un empirique. Celui-ci, pour guérir toutes sortes de maladies, donne à peu près toujours le même remède ; s'il est inefficace, il est du moins généra-

lement inoffensif. Or, le diable est, certes, le plus malin des empiriques : il a une drogue principale, non pour guérir tous les maux, mais pour les inoculer à ceux qui ne les ont pas encore ou ne les ont pas tous. Habile commis-voyageur, audacieux trompeur, il a su faire croire que sa liqueur était tout à fait salutaire, un baume, une panacée, une vraie *eau-de-vie*, quoi ! Et l'on sait quelle vie donne cette eau, quelle vie mènent ceux qui en font une cure et quelle vie ils font à la maison ! N'empêche que ses boniments lui ont attiré une immense clientèle et qu'il a pu installer ses fameux coquemars un peu partout. « Il a su faire ses affaires, ce malin diable », comme on dit vulgairement. On ne pourra pas dire que ce sont de bonnes affaires pour sa clientèle.

Jetons un rapide coup d'œil sur la comptabilité de Dionysos (nom grec de Bacchus), ministre du département des boissons, dans le cabinet de Satan. Combien a-t-il pu placer de ses appareils en Suisse ? Nous le verrons tout à l'heure. Personne ne s'en douterait. Personne non plus n'en pourrait connaître tous les fâcheux résultats ou en mesurer les désastreux effets sur la santé des individus, sur la ruine des familles et le paupérisme, sur la moralité publique.

Les excellents produits que Dieu a prodigués dans la nature pour l'alimentation et la santé de l'homme sont transformés en une boisson qui l'abrutit et le perd. On pourrait bien s'écrier : « *O tempora ! ô mores !* » Homme, que fais-tu de ta raison ?

Il y a une quarantaine d'années, on avait déjà dû barrer la route à l'ennemi et pousser le cri de guerre : *Retro Satanas !* Il est maintenant revenu par un autre chemin et montre ses cornes plus que jamais. Alors, c'étaient les céréales et les pommes de terre, produits des plus utiles, puisque nécessaires, que l'on transformait en produits nuisibles. Des familles, des villages, des contrées se rui-naient pour enrichir quelques gros distillateurs. Il fallut conjurer le péril. De là est née la législation fédérale sur l'alcool, efficace au début, plus ou moins dans la suite et tout à fait inefficace aujourd'hui. D'où vient qu'elle n'est plus qu'une barrière vermoulue ? C'est que le bois de ses montants contenait déjà la larve de l'insecte destructeur.

La législation de 1885, d'un caractère fiscal très accentué, tend nettement, il est vrai, par la hausse du prix, à diminuer la consommation de l'*eau-de-vie*, particulièrement pernicieuse, pour favoriser celle des boissons fermentées, considérée, avec raison, comme *moins* dangereuse. Les art. 31 et 32bis de la Constitution fédérale posent le principe de la liberté du commerce des boissons fermentées, en réservant toutefois aux cantons la législation sur l'auberge et la vente des boissons alcooliques par quantités inférieures à deux litres. L'art. 32ter, plus récent, interdit l'importation, la fabrication et la vente de l'absinthe. Ces mêmes articles confèrent exclusivement à la Confédération le droit de légiférer sur la fabrication et la vente des boissons distillées. Mais ce régime n'atteint que les alcools de céréales, de pommes de terre et de mélasses. En outre, la Régie

fédérale a le monopole général d'importation sur tous les alcools étrangers.

Où est la fêlure ? L'art. 32bis de la Constitution *exonère explicitement* de tout contrôle et de toute imposition la distillation du vin, des fruits à noyau et à pépins et de leurs déchets, des racines de gentiane, des baies de genièvre et d'autres matières analogues.

De cette exonération, le diable ne pouvait manquer de tirer profit. Cachant son plan, il ne développa son commerce que progressivement, pour ne pas effaroucher ses adversaires dès le début. Maintenant, il tient son monde. Lui fera-t-on lâcher prise ? La journée du 3 juin en décidera.

De 1880 à 1884, période qui a précédé l'établissement du monopole fédéral, la consommation moyenne par an et par tête de population adulte, a été, en alcool pur, pour les boissons fermentées : l. 14,16 ; pour les boissons distillées : l. 6,98 ; pour les deux : l. 21,14. De 1893 à 1912, les moyennes sont, pour les boissons fermentées : l. 18,08 ; pour les boissons distillées : l. 3,94 ; pour les deux : l. 22,02.

Remarquons bien que ces chiffres indiquent la quantité d'alcool pur contenue dans les boissons consommées, de sorte qu'en réalité la consommation a été très grande. De cette statistique approximative, il ressort que la consommation des boissons fermentées a augmenté, tandis que celle des boissons distillées a diminué, ce qui n'empêche pas que la consommation, évaluée en alcool pur, a augmenté dans l'ensemble de 1 l. La consommation du vin a plutôt diminué, mais celle de la bière et surtout celle du cidre ont considérablement augmenté. Nous donnons ci-après quelques chiffres explicatifs, tout en faisant observer que, depuis 1912, la situation a beaucoup changé.

Le vin. En 1893, la production indigène atteignit 1,640,000 quintaux. Il fut importé 872,000 hl. L'exportation étant insignifiante, on peut estimer l'encavement à 2,500,000 hl. Depuis, le rendement de la vigne suisse a constamment diminué, tandis que les importations ont augmenté. La consommation n'a plus atteint 2,000,000 hl. depuis 1912. Elle a donc diminué, surtout si l'on tient compte que la population s'est accrue de 800,000 habitants depuis 1884.

La bière. En 1881, la consommation par tête est de 35 l. ; elle est de 80 l. en 1913. Cette même année, la production est de 3,080,000 hectolitres. Cette augmentation rapide est due au développement technique et commercial de la brasserie. La guerre et la crise de l'après-guerre l'ont fait descendre momentanément au-dessous de 50%.

Le cidre. La production resta longtemps peu importante. Mais la fabrication s'est industrialisée et développée considérablement. La production annuelle dépasse maintenant de beaucoup 1,000,000 hl.

Eau-de-vie. Ce chapitre n'est pas le plus beau. La vente de l'alcool potable par la Régie a oscillé entre 55,000 et 75,000 quintaux jusqu'en 1913. Depuis, elle a baissé rapidement pour tomber à 7,996 q. en 1921. Ce fut une catastrophe fiscale pour la Régie. Il y aurait

cependant lieu de s'en consoler, si cette baisse signifiait une diminution de la consommation. Mais les autels de Bacchus ne sont pas abandonnés pour autant. Voici la grande avenue qui y conduit. En 1884, la distillation des fruits et de leurs déchets était peu importante. On l'évaluait à 10,000 hl. La distillation des marcs de fruits n'était guère connue. Mais les cidreries se sont multipliées et les distilleries sont devenues leurs annexes. Chaque année, des quantités importantes de cidre sont converties en eau-de-vie : la distillation du cidre est venue s'ajouter à celle des marcs de fruits. En 1921, la distillation du cidre, à elle seule, aurait jeté sur le marché un stock d'alcool suffisant à la préparation de 6,000,000 l. d'eau-de-vie. Une seule distillerie a produit 10,000 hl., soit plus d'alcool que la Régie. Il faut encore ajouter la distillation des marcs de fruits qui aurait fourni 80,000 quintaux d'eau-de-vie. Des procédés techniques nouveaux ont permis ce grand développement. Sur 3,613 communes environ que compte la Suisse, 3,000 ont leur distillerie. Il faut y ajouter la production de 35,000 petites distilleries appartenant à des particuliers. Voilà la réponse à la question posée plus haut. Le diable dit : « Mes coquemars ! » et il se frotte les mains ou plutôt les griffes. L'homme dit : « Mon alambic ! » avec autant d'affection que s'il disait : « Mon bébé ! » et sur les lèvres, il fait entendre un « sh ! » aspiré, bruit très significatif chez les amateurs de gouttes. Pauvre insensé !

3,000 grandes distilleries et 35,000 petites ! c'est donc un torrent d'alcool déversé sur le pays chaque année. Dans certaines contrées, l'alambic a envahi toutes les fermes. On distille non seulement les déchets du pressoir, mais encore le fruit gâté et le fruit de mauvaise venue.

De même que, dans une prairie irriguée, l'herbe pousse plus drue, les maux se multiplient rapidement dans un pays irrigué par l'alcool. Je laisse au lecteur le soin de calculer, s'il le peut, toutes les conséquences de cette énorme consommation d'alcool, sur la famille, sur la démoralisation, sur la criminalité, sur la folie, etc. Je ne ferai qu'effleurer un point. Il est des fermes où l'on distille de 500 à 1,000 l. d'eau-de-vie, réservée exclusivement à la consommation familiale. Dans beaucoup de contrées et dans plusieurs familles, on passe la veillée, surtout l'hiver, à boire du « schwarzkaffée » ou « hussarenkaffée », c'est-à-dire du café fortement additionné de schnaps. Les enfants en reçoivent généralement leur petite part et souvent leur bonne part. Que se passe-t-il dans ces beuveries du soir, qui dégénèrent quelquefois en orgies ? Que deviendront ces enfants ? Quels exemples peuvent être mis sous leurs yeux ? « Si l'enfant sort corrompu de la famille, a dit Lacordaire, il entrera corrompu dans la société. » Et s'il sort ivrogne de la famille, il entrera aussi ivrogne dans la société.